

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/el/arrete/2021/12/23/2022020218/justel>

Dossier numéro : 2021-12-23/52

Titre

23 DECEMBRE 2021. - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ouvrant la procédure de modification du plan régional d'affectation du sol

Source : REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Publication : Moniteur belge du 17-02-2022 page : 13526

Entrée en vigueur : 27-02-2022

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Le plan régional d'affectation du sol adopté par arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 3 mai 2001 est soumis à modification, dans les limites fixées par le présent arrêté.

[Art. 2](#). Le Ministre-Président est chargé de l'exécution de la présente décision.